



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2022

Publication électronique le : 20 octobre 2022

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Philippe FAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA  
COLLECTIVITÉ ET / OU DE SES AGENTS**

(N°2022-332)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** :

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à verser, au nom et pour le compte du Département, les indemnisations aux 11 tiers victimes repris au tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 2 702,06 €, dès lors qu'une réclamation chiffrée et justifiée a été reçue et que la responsabilité du Département est avérée.

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-020E02	930202/6718	Frais annexes aux opérations foncières	34 124,00 €	970,74 €
C02-511A02	9351/6227	Frais actes et contentieux	60 000,00 €	1 731,32 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

INDEMNISATION DE TIERS SUITE A DES PREJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITE ET / OU DE SES AGENTS

ANNEXE AU RAPPORT : réclamations de tiers

**Direction gestionnaire - instruction des dossiers : Direction des Moyens Généraux**  
**Direction gestionnaire - instruction budgétaire : Direction Enfance Famille**

**INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT INFERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE DE 305 EUROS**

<b>Date du sinistre</b>	<b>Nature du sinistre</b>	<b>Montant de l'indemnité à verser</b>
06/04/2022	Un enfant confié casse le meuble lave main de son assistante familiale	139,00 €
19/02/2021	Un enfant confié casse volontairement les lunettes d'un camarade de classe	86,10 €
07/07/2021	Un enfant confié ouvre brusquement la porte du véhicule de son assistante familiale et endommage la fermeture électronique	242,46 €
04/02/2022	Un enfant confié jette un caillou dans la fenêtre de son établissement d'accueil	213,76

24/03/2022	Un enfant confié se fait casser ses lunettes par un autre enfant confié	50,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>731,32 €</b>

**INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT SUPERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE DE 305 EUROS MAIS NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSUREUR POUR DECLARATION TARDIVE**

<b>Date du sinistre</b>	<b>Nature du sinistre</b>	<b>Montant de l'indemnité à verser</b>
16/11/2021	Un enfant confié a uriné plusieurs semaines derrière un meuble provoquant de lourdes dégradations au domicile de son assistante familiale	1 000,00 €

<b>TOTAL</b>		<b>1 731,32 €</b>
--------------	--	-------------------

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

INDEMNISATION DE TIERS SUITE A DES PREJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITE ET / OU DE SES AGENTS

ANNEXE AU RAPPORT : réclamations de tiers

**Service gestionnaire : Pôle Aménagement et Développement Territorial**

<b>INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT INFERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DE 305 EUROS</b>		
<b>Date du sinistre</b>	<b>Nature du sinistre</b>	<b>Montant de l'indemnité à verser</b>
jeudi 3 mars 2022	Dommages sur un véhicule à la suite d'absence de joint sur la RD 301 à DIVION	222,10 €
lundi 29 novembre 2021	Dommages sur le véhicule d'un tiers du fait de la présence d'un nid de poule sur la RD939 à SAVY BERLETTE	115,00 €
jeudi 16 septembre 2021	Dommages sur le véhicule d'un tiers suite au gravillonnage sur la RD 950 à FRESNES LES MONTAUBAN	184,60 €
dimanche 4 juillet 2021	Dommages sur le véhicule d'un tiers suite au gravillonnage sur la RD 142 à BRIMEUX	171,00 €
mardi 5 avril 2022	Projection de cailloux à la suite d'un débroussaillage sur la RD 165 à WINGLES	278,04 €
Montant total		970,74 €
Montant total		970,74 €

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Moyens Généraux  
Service des Achats et d'appui au pilotage

**RAPPORT N°13**

Territoire(s): Tous les territoires

**Contractualisation**

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

#### **INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITÉ ET / OU DE SES AGENTS**

La responsabilité civile du Département peut être mise en cause par des tiers victimes d'un préjudice du fait de la collectivité et /ou de ses agents dans l'exercice de leurs missions.

Le présent rapport présente la réclamation du montant total du dommage lorsque celui-ci est d'un montant inférieur au montant de la franchise contractuelle de 305 euros, à la charge du Département (remboursement non pris en charge par l'assureur) ou directement pris en charge par le Département au regard du montant ou de la non prise en charge du sinistre par l'assureur.

Est annexé au rapport le tableau détaillant les demandes d'indemnisation reçues par les services gestionnaires d'assurance.

Il est précisé qu'un certificat de non recours à l'encontre du Département sera signé par le tiers avant versement de l'indemnisation.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à verser, au nom et pour le compte du Département, les indemnisations aux onze (11) tiers victimes repris dans l'annexe jointe, pour un montant total de 2 702.06 euros, dès lors qu'une réclamation chiffrée et justifiée a été reçue et que la responsabilité du Département est avérée.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-020E02	930202/6718	Frais annexes aux opérations foncières	34 124,00	0,00	970,74	0,00
C02-511A02	9351/6227	Frais actes et contentieux	60 000,00	3 000,00	1 731,32	1 268,68

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY